

Responsabilité des constructeurs et assurance construction : un an d'actualité



Mardi 12 décembre 2017 - Bordeaux

Ces derniers mois, l'actualité du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction a été marquée par plusieurs décisions de la Cour de cassation, apportant des précisions décisives dans le cadre du traitement des litiges.

L'analyse de ces nouvelles orientations jurisprudentielles s'inscrira dans la perspective d'une gestion efficace du contentieux de la réparation des désordres de construction.

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender les évolutions relatives à la mise en œuvre des différents mécanismes de réparation et de garantie des désordres de construction
- ▶ Maîtriser les processus de gestion des délais de garantie et d'action
- ▶ Échanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la construction

PRÉ-REQUIS

- ▶ Connaissance des mécanismes fondamentaux de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Avocats, responsables juridiques secteur immobilier et assurance, assureurs, géomètres, experts, architectes, notaires, opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE
Mardi 12 décembre 2017

LIEU
Bordeaux

HORAIRES
De 9h à 18h – 8 heures

TARIF
490€ HT soit 588€ TTC

Un dossier documentaire vous sera remis lors de la formation

Repas non inclus

INTERVENANTS



► Sabine BERTOLASO

Maître de conférences,
Professeur à l'ICH-Cnam
Aquitaine, Consultant en droit
des assurances et de la
construction



► Emmanuelle MENARD

Avocat associé SELARL
RACINE

PROGRAMME

Réception des travaux

- Réception expresse
- Réception tacite
- Réception judiciaire

Garantie décennale

- Notion d'ouvrage et d'élément d'équipement
- Définition de l'impropriété à destination
- Dommages futurs et évolutifs

Responsabilité de droit commun

- Conditions de mise en jeu de la responsabilité
- Cas particulier du sous-traitant
- Cas particulier de la faute dolosive du constructeur

Assurance construction

- Assurance dommages-ouvrage
- Bénéficiaire de la garantie
- Déclaration de sinistre
- Processus amiable de mise en jeu de la garantie
- Nature de l'action de l'assureur dommages - ouvrage contre les constructeurs
- Assurance RC décennale
- Activités déclarées
- Attestations d'assurance
- Absence de souscription et responsabilité personnelle du gérant
- Assurances facultatives

Régime des délais

- Domaines respectifs des articles 1792-4-2, 1792-4-3 et 2224 du code civil
- Délai des actions du propriétaire de l'ouvrage contre les constructeurs
- Délai des recours entre constructeurs
- Interruption et suspension des délais
- Portée de l'effet interruptif d'une citation en justice
- Cas particulier du réfééré expertise

Responsabilité des constructeurs et assurance construction : un an d'actualité

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer :

- Par courrier : Dalloz Formation - 45, rue Liancourt - 75014 Paris
- Par téléphone : 01 40 64 13 00 - Par fax : 01 40 64 54 69
- Par e-mail : inscription@daloz.fr

Oui je m'inscris à la journée : "Responsabilité des constructeurs et assurance construction : un an d'actualité" PICN0016 - 12 décembre 2017

Tarif : 490€ HT soit 588€ TTC

Règlement par chèque à l'ordre de Dalloz Formation ou par virement bancaire sur le compte BNP Paribas N° 30004 01328 00013193945 04

Mme M. Me (merci d'écrire en lettres capitales)

Nom*

Prénom*

Fonction*

Raison sociale*

Siret* _____ NAF / APE _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email*

Dossier d'inscription suivi par M ; Mme

Entité à facturer (à compléter si différent)

Numéro de prise ne charge OPCA (le cas échéant) _____

Adresse _____

Tél _____ Fax _____

*mentions obligatoires

Ce bon de commande dûment complété vaut inscription définitive.

Conditions générales de vente consultables sur www.daloz-formation.fr

Rappel des conditions d'annulation

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Dalloz facturera 50% du prix non remisé de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de la formation, Dalloz lui facturera 100% du prix non remisé.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente

Signature et cachet de l'entreprise
Votre inscription doit être obligatoirement signée et tamponnée

PDF WEB

FORMATIONS DE NOTRE CATALOGUE

Nouveau

Le catalogue 2018 est disponible !



<input type="checkbox"/> Responsabilités des acteurs de la construction : perfectionnement	11/12/2017
	03/04/2018
<input type="checkbox"/> Assurance construction : perfectionnement	23/01/2018
	30/03/2018
<input type="checkbox"/> Montages contractuels dans les opérations de construction : GME, CPI, entreprise générale	15/05/2018
	07/11/2018